

Conditions de garantie pour les panneaux photovoltaïques Arres

1. Garantie produit et garantie de performance

Le fabricant de panneaux photovoltaïques sans cadre Arres assume les garanties produit et de performance stipulées dans la fiche technique correspondante, conformément à ses conditions de garantie, à compter de la date de livraison au premier acheteur ou au plus tard 12 mois après la date de fabrication du panneau concerné.

Les conditions préalables à la garantie et aux prestations de garantie sont exclusivement régies par les conditions de garantie du fabricant. Le demandeur (client) ne peut faire valoir aucun droit à l'encontre de Solarmarkt GmbH au titre de cette garantie produit et de performance. En conséquence, les points 2 à 5 ci-dessous ne s'appliquent pas à cette garantie.

2. Garantie produit pour cadres de panneaux

Solarmarkt GmbH garantit pendant une durée de 10 ans que les cadres de panneaux du système intégré au toit Arres sont exempts de défauts de conception, de traitement et de matériaux. Cette garantie prend effet à la date de livraison au premier acheteur ou au plus tard 12 mois après la date de fabrication du produit concerné. La garantie s'applique à condition que les instructions d'installation, d'utilisation, d'exploitation et de maintenance applicables aient été respectées à tout moment.

3. Exercice du droit à la garantie

Tout défaut couvert par la garantie accordée par Solarmarkt GmbH doit être signalé par écrit à Solarmarkt GmbH dans les 14 jours suivant sa première constatation, faute de quoi les droits à la garantie seront perdus. La déclaration doit être accompagnée de la preuve d'achat originale du produit concerné.

Solarmarkt GmbH se réserve le droit de reconnaître ou de refuser les demandes de garantie après vérification, si un défaut n'est pas clairement démontré. L'évaluation d'une demande de garantie peut nécessiter une vérification sur le site ou un contrôle par un tiers.

En cas de déclarations de garantie abusives, Solarmarkt GmbH peut facturer au client les frais liés à la vérification et au refus de la demande de garantie.

4. Demande de garantie

En cas de demande de garantie justifiée à l'encontre de la société Solarmarkt GmbH, celle-ci procède, à sa discrétion, au remplacement ou à la réparation du produit concerné. Les frais éventuels de désinstallation, d'installation et de transport sont à la charge du demandeur (client). Les prestations de garantie (par exemple le remplacement) n'entraînent ni le renouvellement ni la prolongation de la durée de la garantie. Toute autre prétention du demandeur (réduction, annulation, dommages-intérêts (y compris perte d'usage) est exclue dans tous les cas. Les prestations de garantie sont dans tous les cas limitées au prix d'achat initial du produit concerné.

5. Exclusion de garantie

La garantie de Solarmarkt GmbH est exclue dans les cas suivants :

- en cas d'installation non conforme aux instructions de la notice de montage ou de montage ou d'installation incorrect(e) ou inadapté(e) ;
- en cas d'usage ou d'utilisation inapproprié(e) ;
- en cas d'entretien ou de maintenance incorrect(e) ;
- pour les produits modifiés ou réparés ;
- en cas de refus de coopérer à la vérification de la demande de garantie ;
- en cas de transport, de stockage ou de maniement inadéquat de la marchandise ;
- en cas de dommages causés par la fumée, les contraintes thermiques exceptionnelles, la salinité ou l'influence d'autres substances chimiques ;
- en cas de dommages causés par les forces de la nature (dommages causés par les éléments naturels), de force majeure, de vandalisme, de destruction, de dommages occasionnés par des influences externes et/ou des personnes ou des animaux.

6. Relation avec les conditions générales de vente de la société Solarmarkt GmbH

Les conditions générales de vente (CGV) de la société Solarmarkt GmbH prévalent sur les présentes conditions de garantie.

Aarau, le 24.07.2025